Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAPA Palefrenier, veuillez visiter :
capapalefrenier.fr/annales-sujets-et-corriges

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole

Spécialité « Palefrenier soigneur »
Épreuve E4

Extrait de la note de service DGER/SDPFE/2016-584

Objet : modalités de mise en œuvre des épreuves professionnelles E4, E5, E6 et E7 pour tous les candidats au certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole) de la spécialité « palefrenier soigneur ».**Epreuve Professionnelle E4**

L'épreuve ponctuelle terminale E4 valide la capacité CP4 « Réaliser des soins courants aux équidés ».

Coefficient	*Elle est affectée du coefficient 6.*
Forme	*L'épreuve prend la forme d'une épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles s'appuyant* ***sur 6 fiches portant sur des activités de nature différente et correspondant aux activités professionnelles réalisées par le candidat dans l'entreprise de stage ou d'apprentissage.*** *2 à 3 fiches portent sur la capacité CP4.2 « réaliser des travaux liés à l'alimentation et à l'entretien des équidés », les autres sur la capacité CP4.1 « Réaliser des manipulations et interventions courantes sur les équidés ».* *Le jury tire au sort 1 fiche parmi celles proposées pour la capacité CP4.1 et 1 fiche parmi celles proposées pour la capacité CP4.2. Pour chacune des 2 fiches, le candidat expose la pratique qu'il a mise en œuvre dans l'entreprise pendant 5 minutes puis l'explicite à partir du questionnement des examinateurs pendant 10 minutes.* *La durée totale de l'épreuve est de 30 minutes (sans préparation).* ***Le candidat qui ne produit pas les 6 fiches ne peut pas présenter l'épreuve.*** *Les 6 fiches d'activités, renseignées par le candidat, sont nominatives et numérotées ; elles sont remises aux examinateurs au début de l'épreuve. Elles sont réunies dans une pochette/chemise/enveloppe.* *Chaque fiche présente :* • *au recto, l'identification de l'activité réalisée, le contexte de l'activité réalisée, la succession des tâches conduites et les matériels/équipements/ressources mobilisés par le candidat ;* • ***au verso l'identification du maître de stage ou d'apprentissage et de son entreprise ainsi que son visa*** *attestant de la réalisation de l'activité par le candidat.* ***Le candidat apporte un second exemplaire des fiches*** *pour en disposer pendant l'épreuve.*
Évaluation	*L'évaluation du candidat est réalisée à partir de la grille critériée nationale* *Les examinateurs sont :* *– un enseignant de zootechnie-hippologie,* *– un professionnel du secteur hippique.* *L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve.*

VERSION 2022

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.